



APPEL À PROJETS

Appel à projets innovants pour un tourisme durable, inclusif, attractif et compétitif.

Date limite de réception des candidatures : **20 Avril 2025**

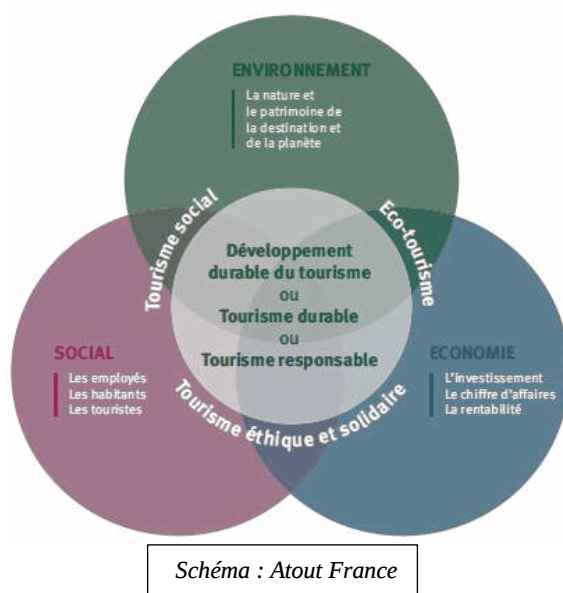
Contexte et enjeux

Le tourisme est un moteur clé de la croissance économique, particulièrement dans les pays en développement, dont les Petits États insulaires en développement (PEID) et les Pays moins avancés (PMA). En 2023, il représentait 9,1 % du PIB mondial selon le **World Travel and Tourism Council** (WTTC) et générerait environ 38 % des revenus d'exportation des PEID, atteignant jusqu'à 85 % dans certaines destinations (ONU Tourisme).

La pandémie de Covid-19 a durement frappé le secteur, entraînant la perte de 62 millions d'emplois en 2020. Cependant, en 2024, les arrivées touristiques ont dépassé les niveaux de 2019, marquant une reprise dynamique. Aujourd'hui, le secteur emploie environ 348 millions de personnes, mais des inégalités persistent, touchant surtout les jeunes et les femmes.

Une approche de tourisme durable et inclusive est essentielle pour répondre aux nouvelles attentes des voyageurs tout en contribuant à un **développement harmonieux et équitable des destinations**. Mise en pratique à travers des activités d'écotourisme et de tourisme communautaire, elle contribue à protéger les patrimoines naturel et culturel tout en améliorant les conditions de vie locales. Ainsi, elle transforme le tourisme en un levier de développement local conciliant croissance économique, bien-être des populations et préservation de la biodiversité.

SCHÉMA DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME



Dans le cadre de sa programmation 2024-2027, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a initié un nouveau projet portant sur la promotion du tourisme durable dénommé **Destination Éco-Talents (DET)**, un programme destiné à favoriser la professionnalisation du secteur du tourisme et l'employabilité des populations vulnérables, en misant sur les valeurs ajoutées de la durabilité et de la Francophonie.

L'objectif global dudit projet DET est de contribuer à la résilience et à l'autonomisation des populations bénéficiaires, en particulier les jeunes, les femmes et les communautés rurales à travers la promotion d'écosystèmes touristiques durables et inclusifs qui préservent les patrimoines naturels et culturels.

Afin d'obtenir un impact important sur l'employabilité, l'OIF privilégie une stratégie en trois axes qui allie formation technique et professionnelle, développement et promotion d'offres touristiques responsables, compétitives et attractives ainsi que coordination et mise en réseau des efforts des acteurs concernés en matière de développement touristique durable.

C'est dans ce cadre que l'OIF compte **encourager et soutenir des projets structurants et innovants pour un tourisme durable, inclusif, attractif et compétitif**.

Promotion du tourisme durable

Le tourisme, un secteur qui contribue substantiellement à l'économie et à la création d'emplois.

Le secteur touristique, responsable d'environ 8 % des émissions mondiales de Gaz à effet de serre (GES) avec des répercussions préjudiciables sur les sociétés et les pays d'accueil.



Promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement et des cultures locales, qui implique les communautés locales dans la planification et la prise de décisions liées au tourisme, afin que ce secteur profite à la fois aux visiteurs et aux destinations, tout en préservant l'intégrité des environnements et des équilibres socio-culturels.

Objectifs de l'appel à projets

Cet appel vise à sélectionner des projets de tourisme communautaire et durable, portés par des ONG, des professionnels du tourisme, des collectivités locales, ainsi que des entrepreneurs, notamment des jeunes et des femmes, ou toute autre partie prenante. Ceux-ci devront contribuer à la préservation et à la valorisation des patrimoines naturels et culturels de leurs lieux d'implantation, tout en générant des opportunités économiques locales. L'appel a pour objectif la création d'emplois au profit des femmes, des jeunes et des communautés rurales et périurbaines, ainsi que le renforcement de leurs capacités, de leurs compétences et de leurs connaissances à travers un développement touristique durable et inclusif.

Les projets sélectionnés seront soutenus par l'OIF à travers des subventions, **attribuées à des initiatives démontrant leur capacité à innover, structurer les efforts de développement touristique durable, enrichir et diversifier l'offre touristique existante, contribuer à un impact socio-économique positif et créer des emplois décents ainsi que des revenus pérennes**, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Domaines concernés par l'appel

Les domaines clés concernés par l'appel comprennent le développement et la mise en marché d'expériences, de produits et de circuits touristiques uniques, authentiques et écologiques, l'amélioration des infrastructures touristiques durables, la facilitation de l'accès aux sites touristiques, la formation des acteurs existants et futurs du tourisme à la durabilité, la promotion des destinations, le soutien à la création de microentreprises, PME, coopératives, Groupements d'intérêt économique (GIE), entreprises sociales, organismes de gestion de zones protégées et autres acteurs liés au secteur du tourisme et engagés dans des valeurs de durabilité et d'inclusivité.

L'objectif est de favoriser des retombées économiques et sociales significatives et durables pour les communautés locales tout en préservant les ressources naturelles et culturelles. Cela passe par le :

- ▶ **Développement de projets touristiques innovants** axés sur des principes et pratiques de durabilité : Création et aménagement de circuits, produits et expériences touristiques responsables protégeant et valorisant les sites naturels, culturels et patrimoniaux dans les pays cibles d'Asie du Sud-Est, de l'océan Indien et du Cabo Verde. Ceux-ci peuvent inclure des éco-circuits thématiques (écotourisme, tourisme communautaire, tourisme rural, tourisme de nature, tourisme culturel, tourisme d'aventure, tourisme gastronomique, etc.).
- ▶ **Soutien et employabilité des jeunes et des femmes** : Encouragement des projets portés par des jeunes et des femmes, en particulier issus de communautés rurales et périurbaines, en intégrant des activités favorisant leur formation professionnalisante et en adoptant une approche centrée sur les impacts.
- ▶ **Entrepreneuriat durable et inclusion économique** : Mise en avant des initiatives s'inscrivant dans le tourisme durable, l'économie circulaire, bleue, créative et/ou sociale et solidaire. Soutien à la création de microentreprises, de PME et d'entreprises sociales dédiées aux jeunes, aux femmes et aux communautés rurales et péri-urbaines.

Promotion du tourisme durable



1 PAS
DE PAUVRETÉ



8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Critères d'éligibilité du projet

Sont éligibles à cet appel à projets :

- ▶ **Les projets portés par des jeunes et des femmes**, notamment ceux issus de communautés rurales et périurbaines, avec une approche centrée sur les impacts et s'inscrivant dans le cadre d'une approche de tourisme durable. Les projets pourront porter sur des secteurs connexes au tourisme durable (artisanat, agriculture, gastronomie...), l'économie circulaire, bleue, créative et/ou sociale et solidaire, etc. ;
- ▶ **Les projets de gestionnaires de parcs nationaux et naturels**, d'aires protégées et de sites de patrimoines naturels et culturels, de **collectivités territoriales**, de **groupements d'intérêt économique** portés par les communautés locales ;
- ▶ **Les projets d'organisations non gouvernementales (ONG)** ainsi que ceux portés par des **incubateurs**, accompagnateurs de porteurs de projets d'entreprises dans le secteur du tourisme durable, ayant une personnalité juridique, régies par des systèmes de gouvernance et des procédures de gestion administratives et financières avérées, un mandat pertinent et :
 - Disposant d'une équipe opérationnelle et ayant un minimum de 2 ans d'existence légale ;
 - Ayant apporté la preuve de la réalisation d'activités effectives dans le pays où son existence juridique est reconnue.

Le projet soumis devra remplir les conditions suivantes :

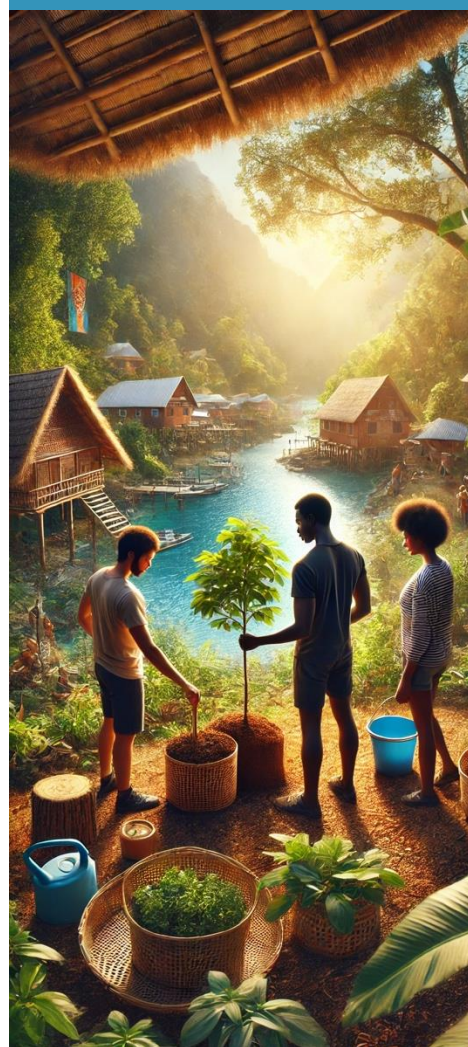
- ▶ Générer rapidement des revenus à travers les activités planifiées afin d'accroître les retombées économiques pour les bénéficiaires directs et indirects du projet dont les populations locales ;
- ▶ Bénéficier prioritairement aux communautés locales des pays et territoires des régions francophones ciblées d'Asie du Sud-Est, de l'Océan Indien ainsi que de l'archipel de Cabo Verde en leur permettant d'améliorer la qualité des activités touristiques et services offerts, la valorisation des ressources locales par le développement d'une chaîne de valeurs touristiques liée aux activités économiques telles que l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'élevage et l'artisanat et la valorisation de la culture locale ;
- ▶ Concourir à l'atteinte d'Objectifs de développement durable (ODD) notamment les ODD 1 (pas de pauvreté), 8 (travail décent et croissance économique), 12 (consommation et production responsables) et 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ;
- ▶ Promouvoir la participation active des jeunes et des femmes dans toutes les phases du projet, de la conception à la mise en œuvre, afin de favoriser l'inclusion sociale et l'autonomisation économique de ces groupes souvent vulnérables.

Les pays éligibles à ce premier appel à projets de la phase pilote sont :

- ▶ **Asie du Sud-Est** (Cambodge, Vietnam) ;
- ▶ **Océan Indien** (Comores) ;
- ▶ **Afrique de l'Ouest** (Cabo Verde).

Les pays éligibles à ce premier appel à projets de la phase pilote sont :

- **Asie du Sud-Est** (Cambodge, Vietnam) ;
- **Océan Indien** (Comores) ;
- **Afrique de l'Ouest** (Cabo Verde).



Critères d'évaluation et de sélection

Les candidatures reçues seront évaluées et sélectionnées selon les critères suivants :

1. Expérience et capacité de mise en œuvre

- Expérience du porteur de projet en gestion de projets multisectoriels impliquant plusieurs parties prenantes locales.
- Capacités techniques et organisationnelles de l'équipe pour assurer le bon déroulement du projet.
- Cohérence entre l'expertise du porteur de projet et les activités proposées.

2. Innovation et valeur ajoutée du projet

- Intégration de solutions innovantes en matière de tourisme durable (ex. nouvelles technologies, modèles économiques alternatifs, expériences immersives, etc.).
- Capacité à proposer une offre touristique différenciée, à forte valeur ajoutée culturelle et/ou environnementale.
- Potentiel de reproductibilité et mise à l'échelle du projet et impact à long terme.

3. Impact environnemental et social

- Contribution à la préservation et la valorisation de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique, en termes d'atténuation par la réduction des émissions de GES et d'adaptation pour renforcer la résilience des bénéficiaires, à la promotion de la sécurité alimentaire et à la gestion responsable des ressources naturelles.
- Prise en compte des spécificités culturelles locales et respect des populations autochtones.
- Engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale et notamment des jeunes, des femmes et des personnes en situation de handicap.

4. Impact économique et création d'emplois

- Potentiel de création d'emplois durables décents et d'activités génératrices de revenus pour les populations locales.
- Contribution à l'entrepreneuriat local et au développement des circuits courts.
- Partage équitable des bénéfices issus des activités touristiques.

5. Implication et renforcement des capacités des bénéficiaires

- Engagement à former et impliquer les femmes et les jeunes dans les activités touristiques.
- Approche participative incluant les communautés locales dans la conception et la gestion du projet.
- Capacité à structurer et renforcer les compétences des acteurs locaux.

6. Viabilité et durabilité du projet

- Définition d'objectifs clairs et mesurables à court, moyen et long terme.
- Existence d'une stratégie de pérennisation et de mécanismes de financement post-subvention (ex. autofinancement, partenariats, diversification des revenus).
- Capacité à générer rapidement des revenus pour assurer la viabilité économique du projet.

7. Plan de communication et de visibilité

- Stratégie de communication claire pour sensibiliser les bénéficiaires, les partenaires et le grand public.
- Valorisation du soutien de l'OIF et promotion du multilinguisme (usage du français et des langues locales).

Dossier de candidature :

Chaque dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

1. Un dossier administratif comprenant :

a. Pour l'organisation/structure

- Une présentation de l'organisation requérante : mission, expérience, équipe, et réalisations démontrant l'expertise, la fiabilité et les capacités de la structure à proposer et à mener un projet touristique durable, réalisations antérieures, si possible, en lien avec le tourisme durable (3 pages max) ;
- 2 référents (personnes ou institutions) qui pourront être contactés pour attester de la crédibilité et l'expérience de l'organisation avec le nom, l'organisation, la fonction et l'adresse courriel ;
- Une présentation des partenaires impliqués et de leur rôle dans le projet ;
- Les documents légaux attestant de l'existence légale du demandeur et son enregistrement auprès des autorités compétentes ;
- Si possible, un rapport financier annuel de l'organisation des deux dernières années ;
- Acte d'engagement soulignant le respect des critères d'évaluation et de sélection et collaboration avec l'OIF pour la mise en œuvre du projet (1/2 page).

b. Pour le porteur de projet

- Une présentation du représentant de l'organisation porteuse du projet, indiquant son expérience et parcours, de l'équipe de projet déployée et les rôles de chaque membre suivant le niveau de maturation du projet (conception, création, démarrage, etc), ainsi que leur implication et expertise dans le tourisme durable (3 pages max)

2. Un dossier technique du projet comprenant (10 pages max) :

- Le contexte local de la mise en œuvre du projet faisant ressortir le problème à résoudre en insistant sur les aspects de durabilité et d'inclusivité ;
- La méthodologie et l'approche de la mise en œuvre : objectifs visés, résultats attendus, nombre de bénéficiaires directs et indirects, en indiquant le nombre total et réparti selon le nombre de membres des communautés locales, de jeunes, de femmes
- Une proposition de plan d'action avec les actions prévues, le calendrier de mise en œuvre avec le budget prévisionnel ;
- Le dispositif de suivi de la mise en œuvre ainsi qu'un cadre logique avec des indicateurs réalistes à court et moyen terme ;
- Le plan de communication prévu pour la visibilité du projet ;
- Le respect du multilinguisme et l'approche francophone du projet.

Les dossiers de candidature doivent être fournis en **langue française**, dans un **fichier unique en version PDF** et envoyés à l'adresse courriel suivante :

aap-repap@francophonie.org

La date limite de réception des candidatures est fixée au **20 avril 2025 à 23h59 GMT**.

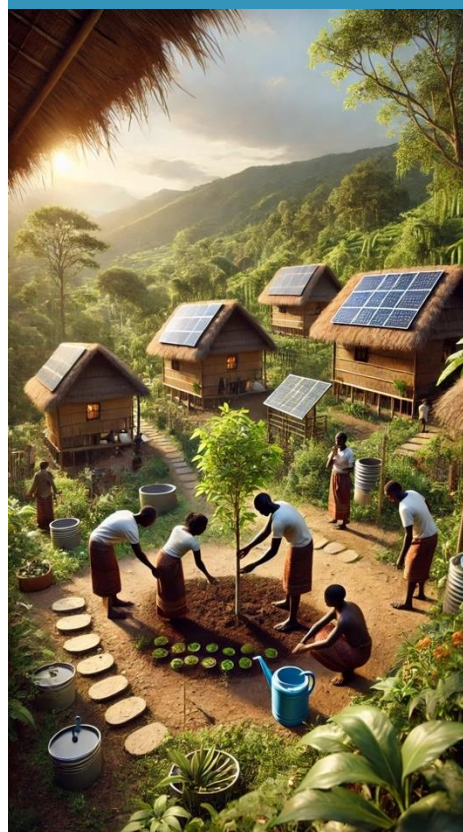
Informations pratiques

Date limite de candidature

20 Avril 2025 à 23h59 GMT

Adresse d'envoi

aap-repap@francophonie.org



Offre d'accompagnement des bénéficiaires :

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un appui financier et technique de l'OIF pour le développement, la mise en valeur et la promotion des initiatives touristiques durables. La subvention de l'OIF sera comprise entre 15 000 EUR et 100 000 EUR. L'OIF privilégiera les organisations requérantes ou porteurs de projets qui contribueront financièrement à leur initiative, que ce soit par un co-financement direct ou par des apports en nature (comme des locaux, du matériel, du personnel ou des services).

Calendrier :

- Date de lancement de l'appel à projets : **10 mars 2025**
- Date limite de soumission des propositions : **20 avril 2025**
- Annonce des résultats semaine du **5 mai 2025**

Contact :

Pour toute question, veuillez contacter :

Pour la zone Asie Pacifique et Cabo Verde:

M. Ibrahima DABO

Spécialiste de programme

Organisation internationale de la Francophonie

Courriel : ibrahima.dabo@francophonie.org

Pour la zone Océan Indien

Mme Faouzia ABDOULHALIK

Spécialiste de programme

Organisation internationale de la Francophonie

Courriel : faouzia.abdoulhalik@francophonie.org





L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 93 États et gouvernements. Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2022, établit à plus de 321 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; la coopération économique au service du développement durable. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La Secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII^e Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Elle a été reconduite dans ses fonctions lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie, en novembre 2022, à Djerba (Tunisie).